

PORTO-NOVO, 1^{er} 20 JANVIER 1962

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 62- 20 /PR.MCET.CAB.
portant abrogation du Décret n°61-394/PR.
du 5 Décembre 1961

-:-:-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant les
attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 61-394/PR. du 5 Décembre 1961 portant
approbation des statuts de la Société d'Etat dit Société Da-
homéenne d'Hôtellerie ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er. - Sont expressément rapportées les dispositions
du décret n° 61-394 du 5 Décembre 1961 susvisé.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey.-


Hubert MAGA

AMPLIATIONS:

Original	1
P.R.	15
J.O.R.D.	1
MINISTRES	13
S.G.G.	4